

Conseil municipal de Toulouse du 26 septembre 2025

Intervention d'Odile Maurin

4.6 Quartier Saint-Michel - Cession d'une emprise pour le projet de Cité de la Natation – Modalités de cession et mise à disposition préalable à la vente (Gestion immobilière 25-0722)

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Je pensais intervenir sur 4.15 mais le sujet est déjà abordé donc je vais le faire ici. Je vais voter contre le soutien massif apporté par la collectivité au projet de création d'une cité de la natation sur l'île du Ramier. Non pas que je sois contre le développement des piscines, ni contre nos champions olympiques, ni contre la natation, bien au contraire. Simplement, vous ne manquez pas de nous alerter sur les contraintes budgétaires grandissantes que subissent les collectivités locales. Vous n'avez d'ailleurs pas hésité à sabrer dans les subventions aux associations et aux milieux culturels et sportifs.

Surtout, j'ai du mal à comprendre comment on peut laisser à l'abandon les piscines toulousaines, céder du foncier à prix bas et investir 4 millions d'euros au bénéfice d'une piscine qui ne sera pas ouverte à l'ensemble des Toulousains.

S'il y aura initialement une association de préfiguration de la Cité de la Natation des Dauphins du Toec, une société se substituera à cette association. Alors certes, vous nous dites qu'il y a un pacte de préférence au profit de la mairie de Toulouse en cas de revente du bien par l'acquéreur pendant une durée de 25 ans, mais on apprend que le prix sera déterminé ou déterminable selon les modalités fixées au terme de l'acte authentique de vente. Autant dire que nous n'avons strictement aucune garantie. La ville va donc donner 4 millions d'euros au final à une société privée.

Et il reste énormément de questions pour lesquelles nous n'avons aucune réponse : quels accès pour les Toulousains non-membres des Dauphins du Toec, quels accès auront-ils à cette piscine ? Quel pourcentage des créneaux horaires leur seront réservés ? À quelles conditions tarifaires se fera l'accès à cette piscine ?

Surtout, et pour revenir sur l'état déplorable des piscines toulousaines, il est intéressant de comparer le traitement accordé aux Dauphins du TOEC et celui de nos piscines toulousaines.

Aujourd'hui, les Dauphins du TOEC sont les rois dans les piscines toulousaines, où ils disposent de nombreux créneaux pour leurs adhérents, mais au détriment des Toulousains qui ne sont pas membres de ce club privé.

Et je vais prendre un exemple, celui de la piscine Léo Lagrange au centre-ville de Toulouse.

Jusqu'à il y a peu, les Toulousains pouvaient prendre des cours de natation et cela leur coûtait 150 euros par an. Ces cours étaient donnés par les maîtres nageurs sauveteurs, agents municipaux.

Aujourd'hui, ces cours ont disparu. Certes il reste la possibilité d'avoir des cours de natation donnés par le TOEC dans la même piscine, mais là, par contre, c'est 330 euros pour 9 mois, et 445 euros pour les jeunes de moins de 12 ans en perfectionnement.

Les Toulousains les moins fortunés ont-ils encore le droit d'apprendre à nager à Toulouse ? Où le clientélisme marche-t-il à plein au profit de ceux qui participent à l'attractivité de la métropole et à faire venir des cadres supérieurs qui chassent petit à petit nos Toulousains de leurs quartiers et de leurs faubourgs ?

En outre, les 4 millions d'euros donnés au TOEC auraient pu servir dans nos piscines à réparer les casiers dont les bracelets tombent en loques, à réparer les sèche-cheveux qui ne marchent plus, à permettre d'avoir plus qu'un seul vestiaire pour les personnes handicapées, vestiaire qui comporte le seul WC accessible de toute la piscine Léo Lagrange, à réparer la ventilation qui était en panne il y a quelques jours encore et j'arrête la liste. Et quand les agents font remonter tout ce qui part en morceaux, rien ne bouge. Vous n'êtes même pas dans les clous vis-à-vis des agendas d'accessibilité et de la mise en accessibilité des piscines.

Alors les 4 millions c'est pour les services publics en priorité, et pas pour le privé.